

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 22/09/2025

OBJET : Avis sur le projet arrêté du plan local de Mobilité de la CCBPD

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation : 15/09/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT

Absents excusés : Carine RANSEAU, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations :

Christophe MONTANTEME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Christophe DEBIZE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Bruno PONNET donne pouvoir à Jean Luc LAFOND

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, autorité organisatrice de la mobilité locale, a la charge de développer les services et l'offre en matière de mobilité active (piétons, vélos, etc.), partagée (covoiturage et autopartage) et solidaire.

Par courrier du 26 juin 2025, elle a informé la mairie du projet de Plan Local de Mobilité, arrêté par délibération communautaire en date du 14 mai 2025 et mis à disposition sur le site internet de la CCBPD.

En application de l'article L1214-36-A-3 du Code des Transports, l'avis de la commune est sollicité.



Mme HERAUD, qui a participé aux travaux de la commission de la CCBPD, présente les 4 objectifs principaux (offrir des solutions de mobilité pour tous, développer les mobilités alternatives à l'autosolisme, donner les moyens de l'intermodalité et accompagner les changements de comportements) ainsi que les 4 axes stratégiques du Plan Local de Mobilité :

- Aller vers les usagers : tests et mises en situation pour encourager les nouvelles pratiques
- Créer une culture favorable au développement et à la pratique des modes alternatifs à la voiture particulière
- Elargir et renforcer l'offre de mobilité sur le territoire pour offrir de véritables alternatives
- Proposer des services en accompagnement de l'offre pour favoriser les mobilités alternatives.

Une vingtaine de fiches détaille les actions portées par la CCBPD, et 4 fiches actions précisent et soulignent les actions portées par les partenaires (SYTRAL mobilités et Région AURA). A noter que parmi les 20 actions portées par la CCBPD, 4 ont été identifiées comme « coup de cœur des élus » : le schéma directeur cyclable, la mise en accessibilité de l'espace public, le service de location vélo, l'exemplarité de la CCBPD.

Il est à noter que SYTRAL mobilités a donné un avis favorable au projet de plan local de mobilité de la CCBPD, bien qu'il considère que ce projet n'est pas assez ambitieux dans la réduction de la circulation automobile. Le plan local de mobilité de la CCBPD prévoit de réduire la circulation automobile de 20% dans les 15 ans qui viennent ; SYTRAL Mobilités souhaiterait que ce taux cible soit de 35%. Le territoire de la CCBPD est cependant un secteur où il est très difficile de se passer de la voiture, notamment car le transport en commun existant est uniquement en direction de Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet local de mobilité de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND